DEPARTEMENT

DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016

Délibération n° 2016.10.272

Semaine Accueil des étudiants : subvention à l'association "Sport Culture Centre Universitaire de la Charente" (SCCUC) pour l'organisation d'une soirée étudiante

LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, Annie MARC

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

DELIBERATION N° 2016.10.272

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE / POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE	Rapporteur : **Madame PIERRE**

SEMAINE ACCUEIL DES ETUDIANTS : SUBVENTION A L'ASSOCIATION "SPORT CULTURE CENTRE UNIVERSITAIRE DE LA CHARENTE" (SCCUC) POUR L'ORGANISATION D'UNE SOIREE ETUDIANTE

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'enseignement supérieur et plus spécifiquement d'animation de la vie étudiante, GrandAngoulême a souhaité s'associer pleinement à la « Semaine d'accueil des Etudiants » est programmée du 3 au 7 octobre 2016. Cet évènement, qui vise à offrir un temps spécifique d'accueil à l'ensemble des étudiants du territoire dès le début de l'année universitaire, est organisé en partenariat avec le Centre d'Information Jeunesse, la Ville d'Angoulême, et les acteurs de l'enseignement supérieur (SCCUC, lycées, Magelis, Conseil Départemental, Bureau des Elèves, etc…).

De nombreuses animations sont programmées tout au long de cette semaine : rencontre entre Bureaux des Elèves, soirée découverte du théâtre, visite de l'Alpha, géocaching en centre-ville, soirée patinoire, déjeuner international à l'IUT, barathon-concerts en ville… Toutes les entrées seront gratuites pour les étudiants et des navettes seront mises à disposition.

A l'occasion de cette semaine, et afin de favoriser les contacts entre tous les étudiants de l'agglomération lors d'un moment festif, l'association SCCUC - Sport Culture Centre Universitaire de la Charente - souhaite organiser le jeudi 6 octobre, la 1ère soirée festive de rentrée gratuite et ouverte à tous les étudiants du territoire. Le SCCUC, association loi 1901, a notamment pour missions :

- promouvoir et organiser le sport universitaire et la pratique de loisirs auprès des étudiants du centre universitaire,
- organiser tout événement (festif, sportif, culturel)
- mettre en place des services pour les étudiants du CUC et encourager la solidarité entre étudiants,

Elle serait organisée en partenariat avec La Nef qui accueillerait l'événement et participerait à son organisation par la mise à disposition à titre gracieux de sa salle et de ses équipes techniques.
Par cette action, La Nef assure ainsi sa promotion auprès d'un public étudiant et joue pleinement son rôle de diffusion des musiques actuelles.

Le plan de financement de l'événement est le suivant :

DEPENSES (€ TTC)		**RECETTES (€ TTC)**	
Prestation technique NEF	1 599	La Nef (valorisation)	1 599
Sécurité (agents de sûreté) 3 agents + 1 ssiap	569	Faculté STAPS	200
Achat Ethylotests (500)	500	Préfecture (éthylotests)	500
Graphiste : création visuel	300	Ventes boissons	1 500
Impression affiches / flyers	150		
		Société générale	1 000

DEPENSES (€ TTC)		RECETTES (€ TTC)	
Navettes A / R	600	SCCUC (valorisation)	1 500
SCCUC valorisation	1 500	IFSI (école d'infirmières)	500
Boissons	800		
Groupe musicaux	2 064	Centre universitaire	300
Ménage	200	GrandAngoulême	1 183
TOTAL	**8 282**	**TOTAL**	**8 282**

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 7 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Prospectives du 21 septembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 1 183 € à l'association Sport Culture Centre Universitaire de la Charente pour l'organisation de la soirée étudiante du jeudi 6 octobre,

D'APPROUVER la convention jointe et **d'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à la signer,

D'INSCRIRE la dépense à la décision modificative n° 3 pour le transfert des crédits de l'article 62886 – sous-rubrique 23 – sur l'article 65738 – sous-rubrique 23

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **12 octobre 2016**	**Affiché le :** **12 octobre 2016**

CONVENTION
entre GRANDANGOULEME et L'association SCCUC

pour l'organisation de la 1ière soirée étudiante
dans le cadre de la Semaine d'Accueil des Etudiants

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME, représentée par son Président ou son représentant,

Et

L'Association SCCUC – Sport Culture Centre Universitaire de la Charente – dont le siège est situé au Centre Universitaire de la Charente, la Croix du Milieu à LA COURONNE, représentée par son Président, Nicolas EPINOUX ou son représentant,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique d'animation de la vie étudiante locale, GrandAngoulême a souhaité soutenir l'organisation par l'association SCCUC - Sport Culture Centre Universitaire de la Charente – de la 1ière soirée festive de rentrée gratuite et ouverte à tous les étudiants du territoire qui se tiendra le jeudi 6 octobre 2016.

Cette soirée avec concerts et DJ est organisée en partenariat avec La Nef qui accueille l'événement et participe à son organisation par la mise à disposition à titre gracieux de sa salle et de ses équipes techniques (valorisation à hauteur de 1 599 €).

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

2.1 – Le SCCUC s'engage à organiser le jeudi 6 octobre 2016, la 1ière soirée festive de rentrée qui aura lieu dans le cadre de la semaine d'accueil des étudiants (du 3 au 7 octobre) et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution. La soirée sera gratuite et ouverte à tous les étudiants du territoire. Un contrat spécifique entre le SCCUC et La Nef sera établi afin de préciser les responsabilités du SCCUC, organisateur de l'événement : prise en charge de l'accueil et de la sécurité du site, souscription des contrats d'assurances (vol, dégradation…), respect des règles de sécurité (jauge de la salle pour l'accueil du public, etc…), nettoyage des locaux, etc…

2.2 - GrandAngoulême s'engage, pour sa part, à soutenir financièrement la réalisation de cet événement et à mettre à disposition à titre gracieux la salle de spectacle de La Nef ainsi que les équipes techniques.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION

GrandAngoulême attribue à l'association SCCUC une subvention d'un montant de 1 183 € TTC afin de participer financièrement à l'organisation de l'événement.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT

A la signature de la présente convention, GrandAngoulême s'engage à acquitter au SCCUC, par mandat administratif, le montant de sa participation, tel que prévu à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention présentement attribuée contribuera à participer partiellement à l'organisation de la soirée étudiante (création et impression des affiches, sécurité, ménage, navettes bus, etc…).

ARTICLE 6 : PROMOTION DE L'IMAGE DE GRANDANGOULEME

En contrepartie de l'aide consentie par GrandAngouême, l'association SCCUC s'engage à promouvoir le partenariat avec GrandAngoulême en :

- faisant figurer le logo de GrandAngoulême et de La Nef sur l'ensemble des supports promotionnels élaborés à l'occasion de la soirée étudiante (affiches, flyers, message radio, site internet, etc…)
- mentionnant GrandAngoulême et La Nef dans les relations presse (soutien logistique et financier)

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS

Toute modification des termes de la présente convention cadre fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

ARTICLE 8 : EN CAS DE LITIGE

En cas de litige sur l'application de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la compétence du Tribunal Administratif d'Angoulême.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

Pour le SCCUC Monsieur Nicolas EPINOUX Président	Pour Grand Angoulême Monsieur Jean François DAURÉ **Président**